

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 36

Artikel: Guerre des orgues à Estavayer-Le-Lac : les anciens contre les modernes
Autor: Mudry, Yvan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848075>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Guerre des orgues à Estavayer-Le-Lac

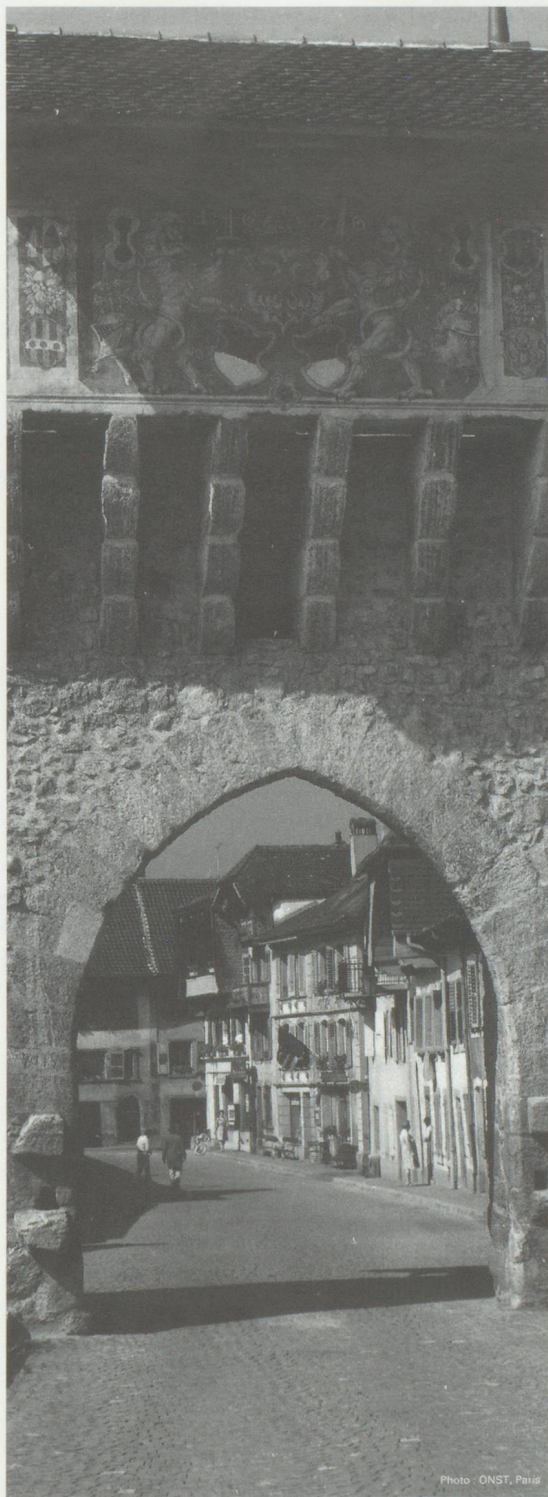
Les anciens contre les modernes

par Yvan Mudry/ BRRI

La restauration du grand orgue d'Estavayer-Le-Lac est bientôt terminée. Mais déjà l'allure du nouvel instrument fait des vagues : le président de la Commission suisse pour la sauvegarde des orgues historiques, François Seydoux, dénonce un "massacre des parties anciennes".

Pour éviter qu'Estavayer devienne un "fâcheux précédent," il suggère aux autorités fédérales de ne pas subventionner le travail.

François Seydoux s'insurge contre la disparition d'un certain nombre d'éléments primitifs de l'orgue fabriqué au début du siècle dernier par le célèbre facteur Aloys Mooser : un plafond en bois décoré à la craie, des panneaux extérieurs et probablement des tuyaux. Dans une lettre adressée à l'Office Fédéral de la Culture, il demande l'arrêt des travaux de restauration en cours depuis près d'une année. Le Fribourgeois, président de la Commission suisse pour la sauvegarde des orgues historiques, met en garde les autorités : "Le nouvel orgue est un instrument hybride. La



Controverse autour d'un orgue dans la ville historique d'Estavayer-le-Lac, célèbre surtout par son mur d'enceinte et ses portes fortifiées.

Confédération s'était engagée à subventionner les travaux. Elle ne peut désormais plus le faire sans créer un grave précédent.

On pourra retaper n'importe quoi n'importe comment et demander une aide de Berne".

Un difficile compromis

La dénonciation de Seydoux embarrasse les experts fédéraux. "Depuis trois ans, je me suis occupé d'environ 90 orgues en Suisse. Je n'ai jamais eu autant de problèmes que dans le canton de Fribourg", lâche le bâlois Rudolf Bruhin. Il précise que Berne ne débloquent l'argent qu'après une inspection de l'instrument remis à neuf. Pour l'instant, une interruption du chantier n'est pas envisagée. Pour Rudolf Bruhin, la bataille est une suite du compromis trouvé en octobre 1988 entre la Confédération et la paroisse d'Estavayer : "Pour contrer les experts fédéraux, favorables à une reconstitution à l'ancienne de l'orgue Mooser, la paroisse avait menacé d'attaquer la Commission fédérale des monuments historiques devant le Tribunal Fédéral. Flavio Cotti m'avait alors chargé de trouver une solution à l'amiable". Des concessions avaient été faites à la paroisse : on avait accepté l'idée d'une rénovation de l'instrument faisant une part importante au goût du jour, avec incorporation d'un troisième clavier et d'une dizaine de nouveaux jeux.

Au service de la communauté

A Estavayer, François Seydoux est persona non grata. Hubert Monnard, maître de chapelle, fulmine. Il jette la pierre à Berne : "Les Monuments historiques, qui ont restauré la collégiale, se sont avisé au der-

Quant la tuberculose ne fait plus peur

La frontière s'ouvre aux riches

par Yvan Mudry/ BRR

Depuis le début de l'année, les travailleurs étrangers provenant des pays "riches" ne sont plus obligés de subir un contrôle des poumons lors de leur entrée en Suisse. Le déblocage, qui ne s'applique cependant pas aux immigrés de l'Est et du tiers monde, s'inscrit dans le cadre d'une refonte complète du "service sanitaire de frontière", touchant aussi les requérants d'asile. La Confédération déléguera les examens encore prescrits à des organismes privés.

nier moment qu'il y avait un orgue. Son démontage s'est opéré dans les pires conditions. L'opération fut un massacre. C'est pourquoi certaines pièces historiques ont peut-être disparu". Francis de Vevey, président de paroisse, défend le nouvel instrument : "François Seydoux et ses partisans voulaient faire de cet orgue une pièce de musée. Or l'orgue est au service d'une communauté vivante. On doit pouvoir y jouer de la musique d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons voulu construire un instrument nouveau, tout en sauvegardant ce qui pouvait l'être de l'ancien".

Des goûts et des couleurs

Les travaux devraient coûter près de 700.000 frs.s. Jean-Daniel Ayer, de la manufacture Ayer Morel, responsable du chantier, affirme avoir utilisé toutes les pièces anciennes qui lui ont été remises. Le facteur d'orgues dit s'en être tenu au cahier des charges établi par la paroisse. Et il se défend : "Les autres facteurs qui ont soumissionné auraient fait la même chose que nous. En matière de construction d'orgues, notre savoir-faire n'est pas inférieur à celui des anciens. Mooser lui-même n'aurait pas construit aujourd'hui comme au XIX^{ème} siècle". Ensemble, facteur d'orgues et responsables paroissiaux évoquent l'évolution des goûts musicaux : "Les tuyaux Mooser ne sonnaient pas si bien que ça". Ils demandent d'attendre la fin des travaux pour juger l'instrument. Et ils invitent déjà le public à son inauguration, qui devrait avoir lieu à Pâques. ■

Jusqu'en décembre 1991, tous les travailleurs étrangers entrant en Suisse devaient se faire radiographier les poumons dans l'un des 14 "postes sanitaires de frontière" institués par la Confédération pour le dépistage de la tuberculose. Depuis le début du mois de janvier, quatre étrangers sur cinq sont exemptés de cette obligation : les nouveaux arrivés de la Communauté Européenne, de l'AELE, des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande. A l'exception de Bâle et de Chiasso, les postes sanitaires de frontière seront rayés de la carte. Celui de Kloten disparaîtra fin mars. Les travailleurs de Yougoslavie, de Turquie, d'Afrique ou d'Asie,

astreints à la visite, devront s'adresser aux centres des ligues cantonales contre la tuberculose, à Winterthour, Zurich et Aarau par exemple, ou à des hôpitaux régionaux comme Samedan ou Martigny.

Solidaires avec l'Europe

"Nous avons complètement changé de philosophie", commente Hans Rieder, de l'Office fédéral de la santé publique. "Le service avait été pensé avant la découverte du premier médicament contre la tuberculose, en 1945. Longtemps, on a cru que la maladie se développait lentement. C'est pourquoi les autorités ont imposé un dépistage systématique". Berne en faisait un quasi-instrument de sa politique de défense. Or, dès les années 70, il s'est avéré que le 80 % des cas de tuberculose n'était pas découvert par radiographie. Et beaucoup de travailleurs étrangers proviennent de pays aussi sains que la Suisse. "Le Portugal a un taux de tuberculose relativement élevé mais, pour une raison politique, nous ne voulons pas faire de discrimination à l'intérieur de la Communauté", explique encore le médecin. En février 1991, un changement révélateur avait déjà eu lieu : les malades, autrefois refoulés, furent autorisés à entrer en Suisse, à condition de se faire soigner.

Les requérants "mieux servis"

Le changement devrait permettre à la Confédération d'économiser 3 à 4 millions de frs. s. par année. Mais d'un autre côté,

une réorganisation du contrôle de la santé des requérants d'asile coûtera de 8 à 12 millions. Un dépistage de la tuberculose et des vaccinations contre la polio, la diphtérie, le tétanos, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'hépatite B et une forme de méningite sont prévus. Mais pas de test de dépistage du sida. C'est un organisme privé qui effectuera ces examens dans les huit centres d'enregistrement et de transit. Le suivi sera du ressort des cantons d'accueil, en collaboration avec les ligues de la santé et les médecins.

"Pas de discrimination"

Hans Rieder commente : "Tous les Suisses sont prémunis contre ces maladies. On a renoncé à des tests contre les parasites intestinaux, parce que c'est une affaire de médecine individuelle, et que les conditions sanitaires suisses empêchent la transmission de la maladie. Les dispositions n'ont donc rien de discriminatoire". Les organismes d'entraide saluent aussi positivement les nouvelles mesures. Peter Zwahlen, secrétaire romand de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés : "Il y a eu des épidémies dans certains centres d'accueil. Beaucoup de Tamouls, par exemple, ont la varicelle à leur arrivée en Europe. A plusieurs reprises, le centre d'Altstätten, en Suisse orientale, a été transformé en véritable infirmerie. Il y a eu aussi un début d'épidémie de rougeole à Cointrin. Mais, des mesures d'application dans des centres souvent engorgés, risquent d'être difficiles" ■